



## **SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON**

### **Conseil Syndical du 08 septembre 2022**

#### **Compte-rendu synthétique :**

##### **Votants présents :**

M. Jean GALAND, M. Jean-François BOUDIGUE, Mme Marie LARRUE,  
M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Bruno LAFON, Mme Karine DESMOULIN.  
Un pouvoir est donné à M. Jean GALAND par M. Xavier DANNEY.

##### **Excusé(e)s :**

M. Xavier DANNEY, M. Patrick DAVET, M. Cédric PAIN, M. Vincent MAURIN.

##### **Assistaient à la réunion :**

Mme Béatrice AURIENTIS, M. Éric COIGNAT, M. Alain BALLEREAU.

##### **Président de séance :**

M. Jean GALAND.

##### **Secrétaire de séance :**

M. Jean-François BOUDIGUE.

##### **Assistaient également à la réunion :**

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Thierry DAVID (SMPBA).

Les convocations aux membres du Conseil Syndical ont été envoyées le 29 juillet 2022.

La séance réunie le 08 septembre 2022 à Lanton est ouverte à 14 h 30.

**Sous la présidence de Monsieur Jean GALAND :**

- **Délibération 08-2022** : Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent portuaire de port à sec - Tableau des effectifs permanents actualisé. Délibération adoptée.
- **Délibération 09-2022** : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint(e) au responsable du bureau de l'administration portuaire - Tableau des effectifs permanents actualisé. Délibération adoptée.
- **Délibération 10-2022** : Adhésion à la médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de la Gironde. Délibération adoptée.
- **Délibération 11-2022** : Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Délibération adoptée.
- **Délibération 12-2022** : Modification du Règlement de Police Portuaire du SMPBA. Délibération adoptée.
- **Délibération 13-2022** : Modification du Périmètre du port central de La Teste de Buch. Délibération adoptée après modification.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de réunir le prochain Conseil Syndical, précédé du Conseil Consultatif, le vendredi 16 décembre à 10h00 à Audenge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.